

Option call protect

L'assurance à prix avantageux contre les utilisations abusives et non appropriées de votre téléphone mobile, par exemple après un vol.

Option pour l'abonnement mobile

	Prestations
Couverture	Les coûts engendrés par des connexions d'appels ou de données abusives après un vol ou un brigandage de l'appareil sont couverts.
Montant de la couverture	CHF 3000.– par événement
Franchise	Aucune
Prix	CHF 1.–/mois
	Événements couverts
Événement couvert	Est couverte l'utilisation abusive (appels, connexions de données) après un vol ou un brigandage. Est considéré comme un vol l'enlèvement de l'appareil assuré dans l'intention de se l'attribuer ou de l'attribuer à un tiers de manière illégale; inclut également le vol à la tire et le vol par effraction.
Sinistre couvert	Est considérée comme un sinistre la réclamation du paiement des frais de connexion téléphonique et de données par un opérateur de télécommunications.
Événements non couverts	Les événements non couverts comprennent (a) le vol non remarqué dans le logement, sans trace d'intrusion ou de départ violents, (b) le vol dans un véhicule, si l'ouverture forcée n'est pas manifeste et que l'appareil assuré a été dérobé sans violence, ou (c) le vol, lorsque l'appareil assuré a été laissé sans surveillance dans un lieu facilement accessible à tout le monde, (d) lorsque l'appareil a été confié à une autre personne qu'à l'ayant droit et qu'il a été utilisé de manière abusive.
	Réglementation des sinistres
Numéro de téléphone assuré	Est assuré le numéro de téléphone qui est indiqué dans la police d'assurance.

Réglementation des sinistres	
Ayant droit	L'ayant droit est le ou la titulaire du numéro de téléphone indiqué dans la police d'assurance. En cas de changement de titulaire, l'assurance est automatiquement transférée au nouveau titulaire.
Réglementation	L'assureur indemnise le sinistre assuré en espèces.
Franchise	Aucune
Déclaration de sinistre	Déclaration du sinistre directement auprès de l'assureur Chubb - en ligne: www.chubbprotect.ch/claimreport - par téléphone: +41 58 400 79 97
Condition	Les sinistres provoqués lors d'un vol ou d'un brigandage doivent être déclarés au poste de police compétent au plus tard dans les 72 heures suivant la survenance ou la constatation de l'événement. L'assureur peut exiger une copie de la plainte. L'assureur est libéré de toute obligation si le vol du téléphone mobile ou de la tablette n'est pas déclaré à Sunrise Communications AG dans les 72 heures, que le blocage de la carte SIM n'est pas demandé et que le vol n'est pas déclaré auprès du poste de police compétent.
Assureur	Chubb Assurances (Suisse) SA Les clients assurés sont en droit d'obtenir des prestations d'assurance auprès d'Chubb.

Durée du contrat	
Disponible pour	Sunrise Freedom, Young mobile Freedom et autres abonnements mobiles plus anciens (pas pour les offres prépayées).
Inscription via	<ul style="list-style-type: none"> • par SMS avec CALL PROTECT au 5522 • en ligne sur sunrise.ch/MySunrise • dans n'importe quel Sunrise Shop • auprès de notre centre d'appel: 0800 707 505
Début de l'adhésion à l'assurance	Jour de l'inscription
Début de la couverture d'assurance	Jour de l'inscription. En cas de portabilité des numéros, la couverture d'assurance ne débute pas avant l'activation/l'exécution de la portabilité.
Activation	L'option est activée le lendemain de l'inscription.
Durée	1 mois. La durée est définie en fonction du nombre de jours civils du mois de l'activation.
Renouvellement	À la fin du mois, l'option est renouvelée à minuit (CET).

Durée du contrat	
Résiliation	Il est possible de résilier l'option à tout moment à la fin de l'échéance. L'option peut être utilisée jusqu'à minuit le dernier jour de l'échéance. L'option est automatiquement résiliée en cas de résiliation de l'abonnement auquel elle est associée.
Facturation	La facturation des frais de l'option intervient lors de l'inscription. Les frais de l'option sont facturés automatiquement chaque mois, jusqu'à révocation. En cas de résiliation pendant un mois de facturation en cours, la taxe de base est facturée pour le mois entier.
Divers	
Paramétrer/personnaliser	Vous trouverez sur sunrise.ch/aide des informations utiles ainsi que d'autres possibilités pour votre produit, notamment pour le paramétrage, le transfert d'appels et le masquage du numéro, mais aussi des conseils pour protéger votre produit.
Support	Support technique gratuit au téléphone sous 0800 707 707
Parties intégrantes du contrat	Les différentes conditions générales d'assurance actuelles de Chubb s'appliquent. Celles-ci l'emportent sur les informations indiquées dans la présente fiche d'information et contiennent des dispositions d'assurance détaillées. En cas de sinistre, il faut notamment tenir compte des obligations du preneur d'assurance. Tous ces documents peuvent être consultés sur le site www.sunrise.ch/cq .
État	06.2023